

INDONÉSIE
Atteintes à la liberté d'expression

Introduction

Les atteintes à la liberté de la presse se sont multipliées ces dernières semaines en Indonésie. Elles se sont manifestées par des mises en détention pour raisons d'opinion, des détentions de courte durée, des descentes de police et d'autres formes d'intimidation.

Quatre personnes, arrêtées dans le cadre de cette vague de répression, sont actuellement considérées comme des prisonniers d'opinion. Il s'agit de Tri Agus Susanto, membre de la Fondation Pijar, une organisation non gouvernementale, et de trois adhérents de l'Alliance des journalistes indépendants (AJI), Ahmad Taufik, Danang et Eko Margadi. Ces quatre hommes risquent des peines pouvant atteindre sept ans d'emprisonnement. Leur crime : avoir collaboré à la publication de magazines indépendants. Les locaux des deux organisations auxquelles ils appartiennent ont fait l'objet de descentes de police et un certain nombre d'autres journalistes sont actuellement soumis à des menaces de licenciement ou de sanctions disciplinaires en raison de leur soutien à une association indépendante de journalistes.

Ces arrestations et ces manœuvres d'intimidation s'inscrivent dans le cadre de la politique que mène depuis longtemps déjà le gouvernement indonésien pour museler toute opposition politique pacifique. Elles constituent une preuve de plus du constant refus des autorités de tolérer la liberté d'expression ou d'association. Les quatre détenus mentionnés ci-dessus risquent d'être condamnés à des peines d'emprisonnement uniquement pour s'être consacrés à des activités parfaitement licites. Le gouvernement a beau prétendre que les quatre hommes sont impliqués dans la parution de publications « illégales », Amnesty International estime que les charges qui pèsent sur eux ne sont que des prétextes pour contrôler l'opposition politique non violente.

Amnesty International appelle le gouvernement indonésien à libérer immédiatement et sans conditions les quatre détenus et à veiller à ce que les organisations non gouvernementales, comme les individus (et notamment les journalistes indépendants), puissent jouir pleinement de leurs droits à la liberté d'expression et d'association – tels qu'ils sont garantis par les normes internationales en matière de droits de l'homme et par la Constitution indonésienne –, sans avoir à craindre d'être arrêtés ou harcelés.

Les prisonniers d'opinion

○ Tri Agus Susanto et Syahrul. Le 9 mars, vers 22 heures, 15 policiers ont fait irruption dans les locaux de la Fondation Pijar, une organisation non gouvernementale installée dans le sud de

Djakarta. Munis d'un mandat d'arrêt, ils ont procédé à l'interpellation d'un militant de l'organisation, Tri Agus Susanto. Ils ont également confisqué un certain nombre de documents et des disquettes informatiques. Le lendemain, vers 13 heures, un autre militant de la Fondation Pijar, Syahrul, a été arrêté à son tour dans les locaux de l'organisation.

Les deux hommes ont été appréhendés en raison de la publication dans le numéro de juin 1994 du mensuel indépendant de la Fondation Pijar, Kabar Dari Pijar, d'un article reprenant la teneur d'un discours prononcé le 25 de ce même mois par Adnan Bugung Nasution, avocat et défenseur des droits de l'homme de renom. L'allocution de ce dernier, qui est président du Yayasan Lembaga Bantuan Hukum Indonesia (LBHI, Institut d'aide juridictionnelle), une organisation de défense des droits de l'homme, dénonçait l'interdiction de trois hebdomadaires, décrétée en juin 1994 par le gouvernement.

Tri Agus Susanto et Syahrul ont été détenus aux fins d'interrogatoire en vertu de l'article 154 du Code pénal indonésien, qui dispose que « ... l'expression publique de sentiments d'hostilité, de haine ou de mépris à l'égard du gouvernement... » peut entraîner une peine pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement. L'article 154 fait partie des fameux « articles relatifs à la propagation de la haine » (promulgués sous le régime colonial hollandais, puis incorporés dans le Code pénal indonésien), qui sont souvent invoqués pour réprimer les manifestations de dissidence non violente. Syahrul a été relâché sans inculpation le lendemain de son arrestation. Par contre, Tri Agus Susanto n'avait toujours pas été remis en liberté le 29 mars. Il n'avait pas été inculpé officiellement. C'est toutefois ce qui l'attend probablement, lorsque l'enquête de police le concernant aura abouti.

o Ahmad Taufik, Liston P. Siregar, Fitri, Danang, Eko Margadi, Sri Bintang Pamungkas, Jemi Sakir et Abdul Haris. Une semaine à peine après les arrestations de militants de la Fondation Pijar, plusieurs membres de l'Alliance des journalistes indépendants (AJI) ont été interpellés à leur tour, lors d'une réunion qui avait lieu dans un hôtel de Djakarta. Le 16 mars, vers 21 h 30, la police aurait arrêté jusqu'à huit personnes qui célébraient la fin du ramadan à l'hôtel Wisata, un établissement situé dans le centre de la capitale. Plusieurs diplomates des ambassades des États-Unis, d'Australie, du Japon et de Suisse, ainsi qu'un certain nombre de journalistes étrangers, assistaient à cette fête. Parmi les personnes arrêtées ce jour-là figuraient Ahmad Taufik, Liston P. Siregar, Fitri, Danang, Eko Margadi, Sri Bintang Pamungkas – parlementaire appartenant au Partai Persatuan Pembangunan (PPP, Parti unifié pour le développement indonésien) –, Jemi Sakir et Abdul Haris. Toutes ces personnes auraient été arrêtées sans mandat.

Ahmad Taufik, Liston P. Siregar, Danang et Sri Bintang Pamungkas ont été remis en liberté après avoir passé quelques heures en garde à vue. Ahmad Taufik a cependant été de nouveau interpellé le 17 mars, au matin, à son domicile. Danang aurait subi le même sort. Fin mars, Ahmad Taufik, Danang et Eko Margadi se trouvaient toujours au quartier général de la police de Djakarta. Ils avaient été inculpés aux termes de l'article 154 du Code pénal indonésien et de l'article 19 de la Loi indonésienne sur la presse (1966), qui punit d'une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement quiconque a diffusé illégalement une publication non autorisée.

Selon des membres de l'AJI, Danang serait un "auxiliaire" travaillant au bureau de l'association. Il ne serait lui-même ni journaliste ni militant de l'AJI. Il a néanmoins été soumis, au cours de sa garde à vue, à un interrogatoire poussé. La police a notamment cherché à obtenir de lui des informations sur les membres et la structure de l'AJI, ce qui tendrait à démontrer que les préoccupations des autorités débordent le cadre des publications « illégales » pour toucher au droit des personnes de se syndiquer de façon indépendante.

La police reproche à l'AJI d'avoir vendu une publication intitulée *Independen*, qui n'a pas reçu de visa officiel. Toujours selon la police, ce périodique, censé être réservé aux seuls membres de l'AJI, était disponible à la vente dans certains hôtels. « Aux termes de la loi, s'ils veulent produire, diffuser et vendre au grand public un périodique, ils doivent obtenir au préalable une autorisation en règle auprès du gouvernement », estime l'officier Nurfauzi, de la police judiciaire de Djakarta (cité dans le *Jakarta Post* du 20 mars 1995). Toutefois, lorsque l'on sait que trois magazines (*Tempo*, *Editor* et *Detik*) ont été interdits en juin 1994, on peut légitimement douter que d'autres publications indépendantes – de par leur ton et leur contenu – puissent obtenir du pouvoir l'autorisation de

paraître.

Amnesty International estime qu'Ahmad Taufik, Danang, Eko Margadi et Tri Agus Susanto sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir voulu exercer, sans violence, leur droit à la liberté d'expression. L'Organisation demande donc au gouvernement indonésien de les libérer immédiatement et sans conditions.

Autres atteintes à la liberté d'expression

Amnesty International craint que les arrestations de membres de la Fondation Pijar et de l'AJI ne soient en fait qu'un simple prétexte pour permettre aux autorités indonésiennes de mener une campagne de répression contre la presse indépendante et, de façon plus générale, contre toute expression politique dissidente non violente. Outre les détentions de courte durée qui ont frappé journalistes et militants et la mise en détention des quatre hommes dont nous venons d'évoquer le sort, la police a effectué des descentes dans les locaux de certaines organisations non gouvernementales – à qui il était reproché d'avoir publié des périodiques indépendants – et a soumis leurs adhérents à des interrogatoires serrés. Ainsi, les locaux de la Fondation Pijar ont été investis par les forces de sécurité dans la nuit du 9 mars ; ceux de l'AJI le 16 du même mois. Certains journalistes ayant réitéré leur soutien aux organisations professionnelles indépendantes auraient été menacés de licenciement ou de sanctions disciplinaires par la très officielle Persatuan Wartawan Indonesia (PWI, Association des journalistes indonésiens), ainsi que par le gouvernement.

o Rachlan Nashidik et Hakim Hatta. La police aurait d'ores et déjà en main des mandats d'arrêt contre deux autres militants de la Fondation Pijar, Rachlan Nashidik et Hakim Hatta. Pour l'instant, ces deux hommes sont encore en liberté. En outre, au moins 11 personnes ont été convoquées par la police en tant que témoins dans l'affaire mettant en cause Tri Agus Susanto. Parmi ces personnes figurent Adnan Bugung Nasution, l'actrice Christine Hakim et Sunarti, le président du syndicat indépendant Serikat Buruh Sejahtera Indonesia (SBSI, Syndicat pour la prospérité des travailleurs en Indonésie). Certains des témoins ont déjà été entendus par la police, qui leur aurait demandé, entre autres, ce qu'ils pensaient de la liberté d'expression. Amnesty International craint que quelques-unes des personnes appelées à témoigner dans cette affaire ne soient menacées de détention de courte durée.

Par ailleurs, Amnesty International est inquiète pour la sécurité d'autres membres de l'AJI, et notamment de son secrétaire général, Santoso, qui figureraient sur une liste de personnes recherchées par la police. On ignore pourquoi les autorités indonésiennes ont attendu si longtemps pour s'en prendre au magazine *Independen*. Lancé en septembre 1994, celui-ci tire aujourd'hui à 12 000 exemplaires.

o Happy Sulistigadi, Ardian Gesuri, Diah Purnomowati, Gognawan Mohamad, Fikri Jufri, Budiman Hartoyo, Toriq Hadad, Yopie Hidayat, Moghanoe Moera, P. Hasudungan Surait, Eros Djarot, Satrio Arismunandar et Yosep Adi Prasetya. Poursuivant l'offensive contre le journalisme indépendant, la PWI a annoncé, le 17 mars, son intention d'exclure 13 de ses membres, qui avaient eu le tort de signer en août 1994 la déclaration de Simangalih (cf. ci-après).

Le président de la PWI, Tarmam Azzam, aurait déclaré que les 13 journalistes, en signant cette déclaration, avaient « perdu » leur droit d'appartenir à l'organisation officielle (Reuter, 18 mars 1995).

Les journalistes exclus de la PWI – Happy Sulistigadi, Ardian Gesuri, Diah Purnomowati, Gognawan Mohamad, Fikri Jufri, Budiman Hartoyo, Toriq Hadad, Yopie Hidayat, Moghanoe Moera, P. Hasudungan Surait, Eros Djarot, Satrio Arismunandar et Yosep Adi Prasetya – appartenaient aux rédactions de *Tempo* et de *Detik*, deux des magazines frappés d'interdiction. Les employeurs ont également été avertis qu'ils ne devaient pas faire travailler les journalistes appartenant à l'AJI, notamment Gognawan Mohamad et Fikri Jufri, respectivement ancien rédacteur en chef et ancien rédacteur principal de *Tempo*. Cette décision de la PWI d'exclure 13 de ses membres a été publiquement approuvée par le ministre de l'Information, Harmoko, qui a déclaré que le gouvernement prendrait des sanctions contre toute publication qui emploierait des membres de l'AJI (Jakarta Post, 20 mars 1995).

La résistance face à la répression

La récente vague de répression indique clairement que le gouvernement indonésien n'est apparemment pas disposé à assouplir les restrictions qui pèsent sur les libertés d'expression et

d'association. Cependant, cette répression coïncide avec un large débat interne sur l'attitude que devraient avoir les autorités indonésiennes face à l'opposition politique non violente. Lors d'un séminaire qui s'est récemment tenu à Djakarta, Marzuki Darusman, membre de la Commission nationale des droits de l'homme, a appelé le gouvernement indonésien à ne pas arrêter les personnes dont le seul tort est d'avoir exprimé leurs convictions non violentes, soulignant que « seuls les individus ayant eu recours à la force physique pour exprimer leurs idées peuvent être placés en détention ». (Jakarta Post, 30 janvier 1995.)

Dès le 21 mars, une soixantaine de personnes ont manifesté devant le Parlement indonésien, afin de protester contre l'arrestation des membres de l'AJI. Les manifestants exigeaient une plus grande liberté de la presse et la libération des journalistes de l'AJI, ainsi que de Tri Agus Susanto, militant de la Fondation Pijar. Pour sa part, l'AJI a promis qu'en dépit des arrestations et de la perquisition menée dans ses locaux, elle continuerait à publier l'Independen. Ses responsables n'ont pas hésité à déclarer : « Notre solidarité est claire et nous en donnerons la preuve dans le cadre de l'AJI. Independen continuera de paraître, sous le même nom. C'est un risque que nous sommes prêts à courir. » (Reuter, 20 mars 1995.) De son côté, le LBH a qualifié les arrestations des journalistes d'illégales. Cette organisation est actuellement en train de préparer la défense des détenus.

Les restrictions juridiques de la liberté d'expression

Bon nombre de libertés civiles et politiques reconnues par le droit international restent soumises, en Indonésie, à de sévères restrictions. En dépit de son engagement déclaré en faveur d'une "ouverture" politique et malgré les garanties explicites de la liberté d'expression qui figurent dans l'article 28 de la Constitution indonésienne de 1945, le gouvernement dit de l'Ordre nouveau continue d'imposer de sérieuses limitations à l'exercice de nombreuses libertés civiles et politiques reconnues par le droit international, et notamment à la liberté d'expression, de réunion et d'opinion. Ces restrictions concourent à créer en Indonésie un climat de peur généralisée, peu propice à l'expression d'une quelconque dissidence.

La censure officielle s'exerce en Indonésie à la fois par un contrôle législatif et par diverses manœuvres d'intimidation. La Loi sur la presse de 1982 dispose qu'aucune censure ne sera exercée, mais ajoute aussitôt que la presse doit se montrer « responsable », laissant ainsi une grande latitude d'appréciation aux autorités. (La Loi sur la presse de 1966 [UU n° 11/1966] dispose que la presse sera libre, à condition de ne pas mettre en péril ni contester l'idéologie des Pancasila [littéralement les "Cinq principes"] ; la Loi sur la presse de 1982 [UU n° 21/1982] prévoit que la presse ne sera soumise à aucune censure.) Le pouvoir discrétionnaire de l'administration est encore renforcé par un décret de 1984, qui autorise le ministre de l'Information à révoquer la licence de toute publication qu'il estime non conforme à l'idéologie des Pancasila. (Ce pouvoir, énoncé dans l'article 33 du décret ministériel PP Menpen n° 01/Per/Menpen/1984 tentang Surat Izin Usaha Penerbitan Pers [SIUPP], semble être en contradiction avec la Loi sur la presse de 1982, qui dispose qu'une licence de publication ne peut être révoquée que par une décision judiciaire.)

En juin 1994, le gouvernement indonésien a interdit trois grands titres de la presse hebdomadaire indonésienne, les magazines Tempo, Editor et Detik. (Pour plus ample informé, voir Indonésie. Des manifestants en faveur de la liberté d'expression sont arrêtés et maltraités [index FI : FISFI 21/27/94], document publié en juin 1994 par Amnesty International, et Article 19, The Press Under Siege: Censorship in Indonesia – Article 19, La presse assiégée : la censure en Indonésie –, novembre 1994, non traduit en français.) Cette mesure a été prise alors que l'Indonésie connaissait une période d'apparente "ouverture" politique, décriée par un pouvoir que les journalistes et les opposants politiques avaient décidé de tester. Au moment de leur interdiction, les trois magazines, pris ensemble, tiraient à environ 700 000 exemplaires. Le gouvernement a tenté de justifier son action à l'encontre de Tempo en affirmant que son contenu constituait une menace pour la stabilité du pays. Detik et Editor ont été interdits sous prétexte qu'ils n'avaient pas respecté les conditions de leurs licences.

Ces interdictions ont suscité un tollé, tant en Indonésie qu'à l'étranger. En août 1994, de nombreux journalistes, déçus par l'attitude de la PWI, qui n'avait pas réagi à l'annonce des interdictions, ont

décidé de créer l'AJI. Une déclaration, connue sous le nom de déclaration de Simagalih, a été diffusée après la naissance de la nouvelle organisation.

Signée par 58 journalistes et intellectuels, elle disait notamment : « Nous rejetons toute forme d'ingérence, d'intimidation, de censure et d'interdiction médiatique portant atteinte à la liberté d'expression et au libre accès à l'information. »

Depuis l'interdiction des trois magazines mentionnés ci-dessus, de nouvelles publications indépendantes ont vu le jour. D'autres continuent de paraître, la plupart du temps dans des conditions difficiles. Ces publications n'ont pas reçu d'autorisation officielle et risquent donc à tout moment d'être interdites par le gouvernement. Elles constituent néanmoins un espace où peuvent s'exprimer des points de vue critiques vis-à-vis de la politique et des pratiques du régime en place, en particulier dans le domaine des droits de l'homme.

Conclusion

Amnesty International appelle le gouvernement indonésien à libérer immédiatement et sans conditions Ahmad Taufik, Danang, Eko Maryadi et Tri Agus Susanto. Elle demande également au gouvernement de permettre à la presse indépendante et aux autres activités non violentes de même type de s'épanouir, sans que ceux qui s'y adonnent n'aient à craindre d'être harcelés ou arrêtés.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Indonesia: Attacks on free speech. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - juin 1995.